



Publicité payante proposée

Par Nat77

Bonjour ,

Je lis les questions et réponses sur ce forum et je suis assez étonnée .

En effet,j'ai posé une question ,hier ,au sujet des ICP(indemnités congés congés payés) pendant un arrêt maladie professionnelle et je n'ai pas obtenu de réponse ,si ce n'est un message privé me demandant si je connaissais un site (abonnement payant pour avoir des réponses sur des sujets juridiques).

Je ne mets pas le nom du site pour ne pas faire sa publicité .

Aujourd'hui,je ne vois plus ma question apparaître ..

Cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Rien n'interdit à un quidam de vous envoyer des pubs ou n'importe quoi d'autre par message privé. A vous de rester vigilant.

Faites un signalement à la modération... Mais les modérateurs ont assez peu de moyens de rétorsion. Ils ne peuvent même pas bloquer un compte indésirable.

Votre question est ici :

[url=https://www.forum-juridique.net/travail/salaries/conges-payes/conges-payes-et-maladie-t43403.html]https://www.forum-juridique.net/travail/salaries/conges-payes/conges-payes-et-maladie-t43403.html[/url]